



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours :

**CONCOURS EXTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL–CAPLP**

**CONCOURS D'ACCÈS AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ SOUS CONTRAT (CAFEP–PLP)**

Section :

ARTS APPLIQUES

**Options :
DESIGN ET METIERS D'ART**

Session 2016

Rapport de jury présenté par : Monsieur Patrick PERRIER, président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Pages

NATURE DES ÉPREUVES	1
BILAN DE LA SESSION 2016	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	
Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art	
Définition et rapport de l'épreuve	11
Épreuve de culture design et métiers d'art	
Définition et rapport de l'épreuve	17
ÉPREUVES D'ADMISSION	
Épreuve de mise en situation professionnelle	
Définition et rapport de l'épreuve	22
Éléments de rapport spécifiques à l'option design	25
Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art	30
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	
Définition et rapport de l'épreuve	38
ANNEXE	
Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes	45

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeur certifié dans la section correspondante du CAPET.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuves d'admissibilité		
Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art	5 heures	1
Épreuve de culture design et métiers d'art	5 heures	1
Épreuves d'admission		
Épreuve de mise en situation professionnelle <i>Travaux pratiques</i> <i>Préparation de l'exposé</i> <i>Exposé</i> <i>Entretien</i>	6 heures 4 heures 1 heure 30 minutes 30 minutes	2
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	1 heure	2

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire ;
- le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels indispensables pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est très fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle :
 - programmes des enseignements artistiques de la voie professionnelle : <http://eduscol.education.fr/cid45673/voie-professionnelle.html> ;
 - référentiels de formation en métiers d'art : <http://designetartsappliques.fr/content/formations> (certains référentiels non rénovés ne sont pas accessibles sous forme numérique) ;
 - programme du Parcours d'éducation artistique et culturelle : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html> ;
 - programme d'histoire des arts : <http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/> [onglet S'informer].
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'[arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).
 - les grands enjeux du système éducatif consultables depuis le site national www.education.gouv.fr.

BILAN DE LA SESSION 2016

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuves d'admissibilité					Épreuves d'admission				Nombre de postes offerts
	Nombre de candidats					Nombre de candidats				
	inscrits	non éliminés * % inscrits	admissibles % non éliminés	non éliminés * % admissibles	admis % non éliminés					
Option design										
CAPLP externe	312	144	46,15%	108	75%	102	94,44%	58	56,86%	58
CAFEP-PLP	61	30	49,18%	12	40%	12	100%	5	41,67%	5
Option métiers d'art										
CAPLP externe	88	29	32,95%	17	58,62%	14	82,35%	8	57,14%	10
CAFEP-PLP	15	0	0%	0	0%	-	-	-	-	3

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
Option design						
CAPLP externe	08,55	10,00	10,93	13,94	10,60	13,03
CAFEP-PLP	07,15	10,08	10,46	13,55	10,33	12,92
Option métiers d'art						
CAPLP externe	05,31	07,35	09,29	12,78	08,65	10,93

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

	Notes obtenues par les candidats			
	admissibles		Admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
Option design				
CAPLP externe	16,50	06,00	18,25	09,67
CAFEP-PLP	13,50	07,75	14,00	12,25
Option métiers d'art				
CAPLP externe	12,25	04,00	14,08	07,00

Notes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2016 est présenté dans ce rapport : données statistiques, références des textes officiels et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours externe du CAPLP arts appliqués et CAFEP-PLP correspondant, a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option **design**, qui vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** aptes à dispenser les enseignements artistiques¹ dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art**, qui vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe² du présent rapport. Il est rappelé que ce choix n'est pas anodin ; aussi est impératif que les candidats s'assurent avant de s'inscrire qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité et à la dominante choisies.

La maquette de concours

Les épreuves du concours visent à évaluer les connaissances scientifiques et les aptitudes professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux qui répondent à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences liées à l'exercice concret du métier d'enseignant.

La finalité des deux épreuves d'admissibilité est d'apprécier :

- la maîtrise d'un corpus de savoirs disciplinaires ainsi que des méthodes et des techniques associées dans un processus de conception ;
- l'aptitude à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mobiliser dans une perspective professionnelle ;
- l'utilisation des modes d'expression écrite et graphique, adaptés de l'exercice professionnel, ainsi que la maîtrise avérée de la langue française, notamment dans le cadre de l'expression écrite.

Ces deux épreuves s'attachent principalement à vérifier l'aptitude du candidat à construire, argumenter et organiser un propos, à analyser, synthétiser, problématiser, hiérarchiser et résoudre un problème relevant d'un processus de conception.

La finalité des deux épreuves d'admission est d'évaluer :

- un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel réel, procédés susceptibles notamment de favoriser l'intérêt et l'activité propres des élèves au service des apprentissages ;
- l'aptitude à investir une posture d'enseignant, en faisant preuve d'esprit critique, en sachant construire une réflexion sur le métier, construire un enseignement ou une activité éducative, les discuter, se situer et agir au sein d'une équipe pédagogique ;
- l'utilisation des modes d'expression écrite, graphique et orale, adaptés de l'exercice professionnel, ainsi que la maîtrise avérée de la langue française, notamment dans le cadre de l'expression orale.

Elles s'attachent à vérifier la capacité du candidat à construire une séquence pédagogique opérante, à justifier des choix didactiques et pédagogiques, à démontrer une aptitude au dialogue et un esprit critique.

¹ Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

² Voir en annexe : Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes, applicable pour les inscriptions au concours.

Les postes et contrats offerts au concours

Le nombre de postes et contrats offerts au concours pour la session 2016 est identique à celui de la session 2015 à l'exception d'une hausse de 5% pour le CAPLP externe option design.

Les résultats au concours permettent de pourvoir la totalité des postes et contrats offerts à l'option design. Pour l'option métiers d'art deux postes sur dix et les trois contrats du privé offerts restent non pourvus.

Les candidats

Les inscrits et les présents

Pour l'option design, le nombre croissant des inscriptions constaté depuis plusieurs années augmente, avec une évolution significative de 25% par rapport à 2015 sur l'option design dont 45% pour le Cafep. À l'exception de la hausse significative des présents inscrits au Cafep, le taux de présence aux épreuves d'admissibilité est en nette baisse avec seulement 47% des inscrits, l'annulation et le report des épreuves d'admissibilité pouvant être une des causes de ce recul.

Pour l'option métiers d'art, on constate une légère hausse des inscriptions avec une augmentation de 16% par rapport à 2015. Une inversion des tendances cependant avec une forte poussée sur le Cafep de 36% et un tassement pour le CAPLP de 13% ; 10% de moins que l'année précédente. Une très faible présence aux épreuves d'admissibilité, aucun candidat pour le Cafep, sans doute pour les mêmes raisons que pour l'option design.

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours aussi importante des académies d'Ile-de-France pour les deux options, et assez significative des académies d'Aix-Marseille, de Strasbourg, de Toulouse et de Montpellier pour l'option design.

La représentation féminine

La représentation féminine reste toujours très majoritaire pour l'option design (les femmes représentent près de 75% des candidats présents comme des lauréats).

Pour l'option métiers d'art, la répartition par sexe est équilibrée (les femmes représentent environ 40% des candidats présents comme des lauréats).

Les âges

L'âge des candidats présents se situe dans une fourchette de 22 à 56 ans, et la moitié d'entre eux est âgé de moins de 35 ans. Cette part de jeunes candidats représente près de 60% des lauréats sur les deux options.

Les professions

Les étudiants à l'Espé et les contractuels du second degré sont les deux plus gros flux, suivis par les professions libérales.

Plus de 50% des candidats admissibles sont des agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale (contractuels ou vacataires du second degré, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé) ; ils représentent 50% des lauréats.

Le nombre d'étudiants pour l'option design, à 90% issus de l'Espé, est en très nette progression. Ils représentent 40% des admissibles et plus de la moitié des lauréats. Le nombre d'étudiant reste très marginal pour l'option métiers d'art avec aucun lauréat.

La part des candidats hors fonction publique (artisans, professions libérales, cadres du privé) ou sans emploi est importante (24% des admissibles et 12% des lauréats à l'option design).

Pour l'option métiers d'art les contractuels représentent 23% des admissibles et 50% des lauréats.

Les résultats

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admissibilité

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	14	51	52	23	4	144	08,55	10,00
CAFEP-PLP	4	16	7	3	0	30	07,15	10,08
Option métiers d'art								
CAPLP externe	12	11	6	0	0	29	05,31	07,35

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles aux épreuves d'admission

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admis	
Option design								
CAPLP externe	4	20	34	30	14	102	10,93	13,94
CAFEP-PLP	1	1	6	4	0	12	10,46	13,55
Option métiers d'art								
CAPLP externe	3	4	1	4	2	14	09,29	12,78

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	1	24	39	30	8	102	10,60	13,03
CAFEP-PLP	0	1	6	5	0	12	10,33	12,92
Option métiers d'art								
CAPLP externe	1	6	4	3	0	14	8,65	10,93

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité reposent sur le principe de sujets communs aux deux options. Cette disposition réglementaire du concours n'est pas anodine. Elle affirme la volonté de recruter des professeurs d'arts appliqués qui, dans leurs enseignements respectifs, seront capables de travailler en équipe sur les bases d'une culture disciplinaire partagée et de méthodes pédagogiques communes.

Pour ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, en comparaison de la session 2015, on remarque une légère amélioration des moyennes pour la totalité des options mais plus marquée pour l'option design du Cafep-PLP avec presque un point de plus de moyenne générale pour les admissibles.

Pour l'option design du CAPLP, le nombre de non éliminés étant identique, les différentes fourchettes de notes restent globalement stables avec simplement l'apparition de 4 notes dans la fourchette haute, vide en 2015 (moyenne des non éliminés 8,55 contre 8,28 en 2015 ; admissibles 10,00 contre 9,80 en 2015). Pour l'option design du Cafep-PLP on remarque une augmentation de 10 candidats non éliminés supplémentaires par rapport à 2015, les proportions de répartition des moyennes étant stables (7,15 contre 7,14 en 2015). Cependant si la moyenne des non éliminés est identique, la moyenne des admissibles progresse d'un point (10,08 contre 9,10 en 2015).

Pour l'option métiers d'art du CAPLP, les moyennes des non éliminés et des admissibles restent une fois de plus faibles. La très grande majorité des notes n'atteint pas la moyenne et ce nombre augmente par rapport à 2015 (5,31 contre 5,91 en 2015 pour les non éliminés ; 7,35 contre 7,24 en 2015 pour les admissibles). Les difficultés rencontrées par ces candidats aux épreuves d'admissibilité sont toujours aussi importantes. Cependant, malgré la faiblesse des résultats, tout comme pour les précédentes sessions, le jury a délibérément choisi de laisser la possibilité au plus grand nombre de candidats de poursuivre le concours afin de leur laisser la possibilité de combler leur déficit lors des épreuves d'admission. Si ce choix stratégique permet effectivement à certains candidats de pouvoir montrer lors des épreuves d'admission l'étendue et la pertinence de leurs compétences au regard des attendus du concours, il est cependant à noter que cette opportunité offerte ne doit pas être interprétée comme un blanc-seing d'une exigence moindre pour cette option. Les attendus en arts appliqués, quelle que soit l'option, commandent la maîtrise avérée d'une véritable culture arts appliqués et design, patrimoniale et contemporaine. Éléments dont on ne saurait se dédouaner ni lors des épreuves, ni a fortiori dans sa pratique ultérieure d'enseignant.

Les spécialités et le nombre des candidats admissibles à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la céramique (1), Arts de la reliure (1), Arts du décor architectural, dominante pierre (1), Arts du verre, dominante verre à froid (1), Ébénisterie (2), Graphisme et décor, dominante lettres et décors (1), Graphisme et décor, dominante surfaces et volumes (4), Photographie (5), Tapisserie d'ameublement (1).

LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués aux épreuves d'admission qui toutes les deux donnent lieu à un entretien avec le jury.

L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier : elle s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat et dont le jury a pris connaissance avant le déroulement de l'épreuve. Le dossier prend la forme d'un questionnaire personnel sur un problème d'actualité de son choix portant sur un des domaines du design ou une spécialité de métier d'art. Lors de l'entretien, le candidat dispose de trente minutes pour faire la présentation orale de son dossier devant le jury ainsi que les exploitations pédagogiques qui pourraient en être faites dans le cadre de l'enseignement. La présentation est suivie d'un échange avec le jury.

L'épreuve de mise en situation professionnelle : elle s'appuie sur sujet spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de travaux pratiques lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnel de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation liée au métier.
- d'un temps de préparation de l'exposé, qui précède l'entretien avec le jury.

Le bilan des épreuves d'admission de la session 2016 montre des résultats très nuancés selon l'option et le statut des candidats.

Pour l'option design, au CAPLP externe, la moyenne des candidats est en légère hausse par rapport à la session précédente (10,93 contre 10,45 en 2015 pour les candidats non éliminés et 13,94 contre 13,88 pour les candidats admis). En revanche pour les candidats au Cafep-PLP on remarque une très forte hausse par rapport à la session passée (10,46 contre 6,92 en 2015 pour les candidats non éliminés et 13,55 contre 9,25 pour les candidats admis). La préparation de certains candidats au vu des formations nationales dispensées peut sans doute expliquer une partie de cette nette augmentation.

Pour l'option métiers d'art, si la moyenne des candidats non éliminés au CAPLP externe remonte nettement (9,29 contre 7,90 en 2015), la moyenne des candidats admis, bien qu'étant tout à fait honorable, est en nette baisse (12,78 contre 14,67 en 2015). Si les moyennes d'admission des candidats admis en 2015 en métiers d'art, CAPLP externe et Cafep-PLP étaient supérieures à celles de l'option design, le constat est nettement l'inverse en 2016.

Les spécialités et le nombre des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts de la reliure (1), Arts du décor architectural, dominante pierre (1), Ébénisterie (2), Graphisme et décor, dominante lettres et décors (1), Graphisme et décor, dominante surfaces et volumes (2), Tapisserie d'ameublement (1).

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable indispensable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions.

Quelques candidats s'étonneront peut-être de la reprise littérale de certains passages de rapports ultérieurs. Mais au vu des constats menés lors des corrections des épreuves écrites et des épreuves orales, il apparaît clairement que certains candidats méconnaissent toujours autant les attendus du concours, l'existence des rapports de jury ou en négligent une lecture attentive, analytique et réflexive.

Pour certains candidats, la connaissance des publics, des filières, des modalités d'enseignement ou des enjeux de la voie professionnelle, demeurent des éléments purement virtuels pour n'en avoir eu aucune expérience concrète, ce qui peut freiner leur capacité à se projeter. Il semble important, lorsque les opportunités peuvent éventuellement se présenter, de pouvoir mener une observation accompagnée, fut-elle de court terme, pour mieux appréhender les réalités de terrain.

Certaines recommandations générales représentent des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.) ;
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Pour conclure

Une caractéristique de ce concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être source de complexité dans ces aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par l'élaboration de sujets communs aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options, spécialités et dominantes, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité et dominante, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, pour l'option métiers d'art, les épreuves se sont déroulées conjointement dans les académies d'Amiens, de Bordeaux, de Lille, de Nancy-Metz, de Nice et de Paris au sein des établissements suivants :

- le lycée professionnel Amyot d'Inville à Senlis pour le graphisme et décor, dominante surfaces et volumes ;
- le lycée professionnel Molière à Orthez pour la photographie ;
- le lycée professionnel le Corbusier à Tourcoing pour les arts du verre, dominante verre à froid et pour le graphisme et décor, dominante lettres et décors ;
- le lycée professionnel Jacques le Caron à Arras pour les arts du décor architectural, dominante pierre ;
- le lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau pour l'ébénisterie et la tapisserie d'ameublement ;
- le lycée polyvalent Léonard de Vinci à Antibes Juan-les-Pins pour les arts de la céramique ;
- le lycée professionnel Corvisart-Tolbiac site de Tolbiac à Paris pour les arts de la reliure.

Ont été également sollicités le lycée polyvalent César Baggio à Lille pour les corrections des épreuves d'admissibilité et l'université de Nîmes, site Hoche pour les épreuves d'admission pour les deux options.

Je tiens à remercier pour leur engagement et leur dévouement, les inspecteurs, les gestionnaires des services ministériels, universitaires ou rectoraux, les équipes de direction ainsi que tous les personnels pour leur précieuse collaboration et disponibilité dans la mise en œuvre du bon déroulement de ce concours.

J'adresse également mes plus sincères remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents et secrétaire général pour leurs rôles précieux dans l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2016, assorties de mes vœux de réussite et d'épanouissement dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Patrick PERRIER
Président du jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE D'INVESTIGATION MÉTHODIQUE EN DESIGN ET EN MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances et compétences professionnelles.

Il lui est demandé d'engager une démarche d'investigation méthodique mettant en question les dimensions esthétique, technique, technologique, économique et sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une documentation visuelle et/ou textuelle fournie.

L'articulation dégagée des notions et principes conduit à la formulation d'hypothèses de conception en utilisant des moyens graphiques adaptés et en justifiant les choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de l'épreuve de la session 2016 est publié sur le site national [Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'énoncé du sujet et la spécificité de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art propose des documents, formule une demande et indique des critères d'évaluation. Le sujet de la session 2016 est intitulé « s'engager ».

Articulé autour d'un thème, le sujet de l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art propose une documentation iconographique et textuelle dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus de création dans les champs du design et/ou des métiers d'art.

La réponse attendue repose sur une démarche réflexive, structurée, enchaînant des phases d'analyse, de synthèse et de formulation d'hypothèses de conception en relation avec le thème. L'ensemble est présenté sous la forme d'un dossier de planches au format A3, paginées et organisées, combinant expression écrite et graphique. Nécessairement, l'organisation des planches doit être le reflet de la démarche ; elle distingue et articule :

- une analyse orientée de la documentation proposée et nourrie de références personnelles ;
- une synthèse qui, s'appuyant sur les conclusions de l'analyse, ouvre sur des hypothèses de conception ;
- une formulation d'hypothèses opérantes dans les domaines du design et/ou des métiers d'art.

Cette épreuve permet de vérifier :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la capacité à mettre ses savoirs en perspective et à manifester un recul critique ;
- les qualités de l'expression graphique, propres à la discipline ;
- la maîtrise du vocabulaire spécifique aux domaines du design.

L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte sous forme de croquis analytiques associés à des explications textuelles, des spécificités des productions d'arts appliqués proposées dans le sujet. Il convient de mener une analyse formelle, fonctionnelle, technique et sémantique des documents en regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état d'un simple constat, mais bien d'opérer à partir de la confrontation et de l'exploitation de la documentation, des choix intentionnels permettant de dégager des axes d'analyse. Ce travail d'investigation se termine par une synthèse visant à articuler les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la méthode d'analyse ainsi que la pertinence et l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées. L'évaluation vise à mesurer l'aptitude des candidats à s'interroger et structurer une réflexion personnelle et engagée sur le thème donné.

Le processus de conception

L'objectif est d'engager un processus de conception exploitant les résultats de l'analyse et s'inscrivant dans les champs du design et/ou des métiers d'art. Il convient d'énoncer, d'explicitier et de communiquer graphiquement des hypothèses de conception sous la forme de propositions argumentées dont le contexte doit utilement être précisé.

Lors de cette phase, le jury apprécie la cohérence et l'efficacité de la démarche ainsi que l'engagement des candidats dans des préoccupations contemporaines. Il évalue, tout particulièrement, leur aptitude à traduire formellement leurs intentions et à défendre un parti-pris au travers de leurs propositions et argumentations.

L'énoncé du sujet

Le sujet de la session 2016 oriente le questionnement autour du thème « s'engager ». Une documentation est proposée, composée d'un ensemble de visuels légendés autour de quatre productions contemporaines :

PETZER Pettie, ingénieur, et **JONKER Johan**, designer, *Hippo Water Roller*, 1991.
Contenance 90 litres, polyéthylène (anti UV) par rotomoulage et acier doux,
réservoir Ø 50 cm x 65 cm (ouverture Ø 13,5 cm), poignée 2 x 70 x 100 cm.

Lutherie urbaine, lieu de fabrique musicale et sonore et de transmission, Bagnolet depuis 2000.

ACG, Atelier de Création Graphique, fondé par Pierre Bernard en 1989,
campagnes pour le Secours Populaire Français, depuis 2001.

SHANKLAND Stefan, artiste plasticien et maître-assistant à l'école d'Architecture de Nantes,
RAUM architectes et **Trans305**, laboratoire de recherche et de création pour la ville en transformation,
Marbre d'ici, place du Général-de-Gaulle, Ivry-sur-Seine, de 2008 à 2015.

Dans un premier temps, il était demandé de confronter les documents proposés pour dégager leurs enjeux en matière de conception. Par des moyens utiles et adéquats associant étroitement croquis et textes, le candidat devait extraire par le biais d'une étude croisée des documents le sens du thème et des productions.

La phase d'analyse supposait que les candidats s'attachent à :

- définir et contextualiser le thème « s'engager » dans le cadre des métiers d'art et du design ;
- confronter les documents entre eux et en relation avec le thème « s'engager » ;
- approfondir la réflexion sur la notion d'engagement par l'apport de références culturelles pertinentes.

Dans le second temps, il s'agissait de dégager de l'analyse, une synthèse visant à faire émerger des mots-clés, notions et principes, dont l'exploitation permettait d'orienter les recherches pour formuler, dans un troisième temps, plusieurs hypothèses de conception ancrées dans les différents champs du design et/ou des métiers d'art.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur :

- la cohérence de la démarche d'analyse et des éléments dégagés, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :

- le thème est finement interrogé et d'une manière élargie ;
- les documents sont confrontés au thème et entre eux ;
- les identifications, apports et connaissances sont justes et appropriés ;
- les notions, principes et concepts dégagés découlent logiquement de l'analyse.

Le jury a ainsi pu apprécier à la fois la prise en compte de la thématique, le croisement des documents autour d'enjeux communs liés au thème, le cheminement clair, cohérent et méthodique, la profondeur de la réflexion permettant de dépasser les simples constats et redites des documents, la diversité et la pertinence des apports de connaissances, l'émergence de principes et mots-clés ciblés et l'emploi d'un vocabulaire précis, adapté et spécifique aux domaines des métiers d'art et du design ;

- l'efficacité de l'articulation des déductions issues de l'analyse et les hypothèses, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :

- les hypothèses formulées sont en lien avec l'analyse ;
- la démarche de conception est cohérente et explicite.

Le jury a ainsi pris en considération les capacités du candidat à synthétiser les constats et à les articuler avec des hypothèses de conception en lien avec la thématique proposée ;

- la viabilité des propositions, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :

- les contextes d'exploitations sont clairement identifiés et réalistes ;
- les propositions sont ancrées dans les domaines du design et/ou des métiers d'art ; la prise en compte des enjeux contemporains sera valorisée.

Le jury a ainsi pris en compte la validité des solutions proposées en termes de faisabilité, diversité, richesse, l'adéquation au thème « s'engager » et l'exploitation de l'analyse.

- la lisibilité de la communication graphique et écrite, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :

- la communication graphique et écrite est efficace ;
- les choix graphiques sont adaptés et maîtrisés.

Le jury a ainsi apprécié la clarté et la lisibilité du propos, l'aptitude à hiérarchiser, structurer, composer et organiser la réflexion, les qualités d'expression graphique et écrite, l'équilibre de l'association de textes et de croquis.

Observations et commentaires du jury

Le candidat devait s'interroger sur le sens de l'engagement et plus particulièrement dans les domaines du design et des métiers d'art, en orientant sa réflexion au travers du sens des documents proposés. Il devait définir de manière singulière le terme « s'engager » dans ses multiples dimensions : étymologique, sociale, écologique... et en déduire le rôle du concepteur à travers notamment un design solidaire, responsable, éthique, collaboratif, associatif, désintéressé, de service.

D'une manière générale le thème « s'engager » a été superficiellement traité et souvent non étayé de connaissances. L'étude du corpus des documents a rarement dépassé les poncifs et les lieux communs.

ANALYSER

À propos de l'analyse :

Le jury a particulièrement apprécié les analyses qui amenaient à comprendre le sens de la thématique dans les domaines du design et/ou des métiers d'art. Celles qui s'intéressaient avant tout à la compréhension des productions proposées et leur rattachement au thème ont permis un croisement efficace.

Les apports personnels, contemporains et ancrés dans l'actualité ont permis un enrichissement de l'exploitation du thème (par exemple, la Biennale du design à Saint-Étienne, le film « Demain » réalisé par Mélanie Laurent et Cyril Dion).

Le jury a regretté les analyses purement descriptives (le candidat paraphasant les documents aussi bien textuellement que graphiquement, sans aucune interprétation), segmentées (sans mise en relation des productions entre-elles), superficielles (simple reprise du contenu de la légende sans apport des dimensions attendues).

Certaines références citées et régulièrement convoquées (Philippe Starck, 5.5 Designers, Droog Design, les frères Campana..) sont trop souvent plaquées artificiellement pour donner l'impression d'une apparente réflexion ou de connaissances soi-disant maîtrisées

La dimension du design recyclé est parfois réduite à une simple solution pour aider les populations en difficulté.

Conseils pour cette partie :

On attend du candidat qu'il se tienne informé de l'actualité afin d'apporter des connaissances pertinentes et contemporaines. Il doit dépasser les stéréotypes et les poncifs dans son interprétation des documents afin de démontrer une réelle ouverture d'esprit et une réflexion critique personnelle. Les notions, principes et concepts déduits doivent aborder toutes les dimensions y compris techniques.

CONCEVOIR

À propos de l'articulation entre la synthèse et les hypothèses :

L'analyse croisée des documents et les apports personnels de connaissances en culture design et artistique devaient permettre de dégager des notions et d'aboutir à une synthèse indispensable et charnière de cette épreuve. Il s'agissait de formuler un questionnement en liaison avec la thématique mais aussi d'ouvrir le sujet sur des hypothèses tangibles de conception. Pour certains candidats, cette phase souvent éludée ou simplement esquissée, ne leur a pas permis de poursuivre correctement leur réflexion et d'aboutir à des propositions pertinentes en relation avec les notions dégagées par la synthèse.

Le jury a apprécié les phases de synthèse qui débouchent sur des hypothèses de conception, des embryons de projets dont le concept se réfère aux conclusions d'analyse, c'est à dire aux principes et notions dégagés.

Le jury a regretté que des candidats émettent des hypothèses réductrices d'objets recyclés à destination des pays en voie de développement et que le thème « s'engager » ne soit pas au cœur de chaque propos. La dimension créative de cette partie n'est pas prise en compte. Les hypothèses trop larges ou trop ouvertes, amènent une dispersion dans la réflexion comme par exemple « Comment le designer crée de l'interaction face au public dans son concept créatif ? ».

Conseils pour cette partie :

On attend du candidat qu'il exploite les stratégies de conception issues de l'analyse afin de les réinvestir dans de nouveaux contextes de création (champs d'expertise pour les métiers d'art). Cela peut se traduire par une planche « pivot » organisée graphiquement et ne se limitant pas à une rédaction textuelle.

Les cartes heuristiques, lorsqu'elles sont utilisées, doivent permettre la contextualisation des hypothèses, faire émerger des choix et non être un simple catalogue de mots-clés.

À propos des hypothèses de conception :

Le jury a apprécié des recherches engagées durant le processus de conception s'appuyant sur les notions et concepts tirés de l'analyse des documents. Des contextes de besoins ciblés, ancrés dans des enjeux contemporains et liés à l'actualité (par exemple : la prise en compte des réfugiés, le logement pour tous) ont permis de dégager des hypothèses pertinentes.

Le jury a regretté la négligence de cette partie en raison vraisemblablement d'une mauvaise gestion du temps. Les propositions sont peu nombreuses, manquent de diversité et s'avèrent très souvent sans relation avec le thème d'étude proposé, donnant l'impression d'avoir été plaquées artificiellement. Lorsqu'elles existent, les articulations avec la synthèse sont souvent insuffisamment exploitées pour étayer, contextualiser et justifier convenablement les hypothèses émises.

Certaines propositions s'avèrent très fantaisistes, irréalistes, dénuées de sens et hors sujet (par exemple : une proposition de séquence de cours). Le jury déplore également les catalogues de solutions déjà existantes (par exemple : l'habitat container, le jardin participatif...), misérabilistes (par exemple : les déchets ramassés à destinations des pauvres). Certaines propositions se limitent à des systèmes de fonctionnement de solutions équitables (par exemple : les dispositifs associatifs et collaboratifs) sans convoquer les enjeux du design.

Conseils pour cette partie :

Il est attendu que les hypothèses expriment des intentions de manière explicite, communiquées sous forme de croquis, de schémas et d'annotations. La viabilité doit relever uniquement des domaines du design et des métiers d'art. L'expression des projets doit sembler faisable, sans pour autant développer des solutions technologiques abouties. Les propositions doivent mettre en évidence le rôle du designer dans cet engagement.

COMMUNIQUER

À propos de la communication écrite et graphique :

La lisibilité et la hiérarchie dans l'organisation des planches sont des conditions indispensables à la clarté du discours et à la fluidité de la méthodologie. La forme de l'épreuve doit permettre au jury de vérifier que le candidat maîtrise les moyens d'expression graphique et écrite et sait les adapter à une communication efficace dans le temps imparti.

Le jury a apprécié qu'une unité graphique cohérente et réfléchie facilite la lisibilité de l'ensemble, démontre un vrai parti pris de communication au service du contenu et qu'un sens de lecture hiérarchise les propos.

Le jury a regretté le manque de maîtrise graphique pour beaucoup de candidats, qui parfois se contentent d'énoncer des hypothèses sans aucun croquis ni schémas explicatifs. Les modes de représentation sont souvent mal exploités. Trop de candidats se contentent d'illustrer ou de copier les documents. Parfois liée à une syntaxe et une orthographe approximative, une graphie confuse et « brouillon » nuit à la lisibilité des propos. Il est inquiétant pour un concours d'arts appliqués que certains candidats ne puissent proposer qu'une communication indigente liée à une absence criante d'une maîtrise graphique même élémentaire.

Conseils pour cette partie :

Le jury attend une expression et une communication graphique maîtrisée, efficace et didactique au service de sa démarche analytique et créative. Pour cela :

- les planches doivent être composées en respectant un équilibre visuel dans le format imposé (gestion des pleins et des vides, de la couleur, des marges, du rapport texte/image) toujours au service d'une hiérarchisation du propos ;
- l'ordre de lecture des planches ou le repérage des différentes parties doit être clair ;
- les croquis doivent être démonstratifs et non calqués sur les documents proposés à titre purement illustratif ou décoratif ;
- les moyens graphiques doivent dépasser les outils standards de bureautique (par exemple : stylo bille bleu associé aux surligneurs fluorescents) ;
- une attention toute particulière doit être portée à l'orthographe et la syntaxe ;
- le choix et la maîtrise typographiques doivent permettre une hiérarchie des informations et une lisibilité du propos.

Recommandations générales du jury :

Le jury attend de cette épreuve que les candidats fassent preuve de qualités méthodologiques, de qualités graphiques et de connaissances avérées dans les champs du design et des métiers d'art.

Pour répondre efficacement aux objectifs de l'épreuve, il est donc essentiel :

- de lire attentivement la demande et de s'appropriier l'ensemble des ressources du sujet (le thème et les documents proposés) ;
- de respecter une démarche méthodologique qui manifeste une articulation précise et fluide entre analyse, synthèse et formulation d'une réelle diversité d'hypothèses de conception ;
- de veiller à construire une communication efficace par le biais d'une mise en page structurée, hiérarchique, lisible et d'une mise en valeur graphique à même de rendre compte de la compréhension et de la pertinence du raisonnement et des propositions.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP externe	19	46	40	31	8	144	8,70	10,09
CAFEP-PLP	5	17	5	3	0	30	6,33	9,21
Option métiers d'art								
CAPLP externe	15	11	3	0	0	29	4,07	6,07

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de [l'arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN ET MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le sujet de l'épreuve de la session 2016 est publié sur le site national [Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'énoncé du sujet et la spécificité de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve de culture design et métiers d'art propose des documents, formule une demande et indique des critères d'évaluation. Le sujet de la session 2016 est intitulé « standard – standing ».

La demande porte explicitement sur l'analyse croisée de la totalité de la documentation iconographique et textuelle enrichie de connaissances. Elle doit interroger la thématique proposée au regard des dimensions culturelle, sociale, économique, patrimoniale, environnementale, politique, en lien avec les domaines du design et des métiers d'art.

Elle implique de formuler des hypothèses, de dégager des pistes de réflexion propices à la formulation d'une problématique et d'avoir une posture critique, argumentée et étayée par des références personnelles.

Les documents proposés :

1. **ARCAND Bernard** et **BOUCHARD Serge** (anthropologues), *Quinze lieux communs*, 1993.
2. **TATI Jacques** (réalisateur), *Mon oncle*, comédie de 1958 (version restaurée en août 2014).
3. **WANDERS Marcel** (designer) pour Christofle (entreprise), couverts *Jardin d'Eden*, métal argenté par galvanoplastie, 2010.
4. **RYKIEL Sonia** (styliste), collection H&M de vêtements et accessoires en maille pour femmes et petites filles, printemps 2010.

La forme du commentaire :

L'épreuve doit être envisagée comme un développement écrit prenant la forme d'un commentaire ouvert et structuré. L'objectif de l'analyse des documents est bien de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques pour mieux les questionner et les traduire ensuite sous forme de problématique.

Le jury attend du candidat qu'il adopte un principe d'analyse comparative et croisée de la documentation reposant sur la confrontation des productions et de la citation proposée. Cette approche doit permettre au candidat de dégager des convergences, des divergences, des influences, des contextes de création artistique et technique qui supposent la prise en compte d'éléments d'ordre culturel, patrimonial, environnemental, politique, économique, social...

La problématique doit être comprise comme le prolongement de l'analyse et doit conduire au développement d'une réflexion critique, argumentée et étayée par des références personnelles, puisées non seulement dans les domaines du design et des métiers d'art, mais élargies à d'autres champs de création, notamment les plus contemporains.

Enfin, si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne doit pas uniquement se contenter de clore le propos mais doit également suggérer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

L'analyse de la documentation :

Elle ne doit pas se limiter à une simple analyse descriptive mais bien préciser et expliquer le contexte de création et de production des œuvres dans le but de répondre à la thématique.

Cette thématique, intitulée « standard – standing », impliquait que le candidat s'interroge notamment sur les notions de standardisation de production et de valeur ajoutée qu'apporte le standing. On peut entendre, par standard : « *conforme à une norme de fabrication en grande série qui correspond à un type courant, habituel dépourvu d'originalité* » et par standing : « *position économique et sociale, en particulier haut niveau de vie* » (cf : Larousse).

L'analyse de la documentation permettait de mettre en avant principalement :

- les évolutions historiques des moyens de conception et de production, à partir de la révolution industrielle ;
- la dimension anthropologique de la notion de standard en référence à la citation ;
- les valeurs d'usage et d'estime ;
- la dimension fonctionnelle et esthétique de l'objet liée aux notions de standard et de standing ;
- le croisement, la confrontation entre l'artisanat et les moyens de production en série.

De manière explicite, cette analyse devait aussi s'appuyer sur des références personnelles pour nourrir la réflexion. Ces dernières, adaptées, non stéréotypées et puisées dans différents champs, devaient être précises et choisies pour leur pertinence avec le propos.

Quelques exemples incontournables pouvaient être cités, tels que :

- la *chaise n°14* de Michaël Thonet, premier objet produit à grande échelle. Ce mobilier en kit se transportait, se montait et se démontait facilement ;
- Ikéa et sa *collection PS*, qui joue la carte de *l'industriel chic* en faisant appel à de grands designers comme Matali Crasset ;
- la *Cité radieuse* de Le Corbusier ;
- certaines créations de Philippe Starck telles que la *Freebox* ou le presse-agrumes *Juicy Salif*, dans sa version en édition limitée.

La problématique et le développement :

La problématique est une démarche de résolution de problèmes. Elle n'est pas forcément ambitieuse ou complexe. En revanche, elle est indispensable pour ouvrir et guider la réflexion. Elle doit être formulée de manière claire et explicite. Une fois énoncée, il convient de s'y tenir rigoureusement pour développer une argumentation structurée, riche et étayée d'exemples justifiés.

À titre d'exemple, les problématiques suivantes, en lien avec la thématique, ont été proposées :

- Le standard est-il lié au standing ? L'un et l'autre sont-ils incompatibles ou l'un pourrait-il engendrer l'autre ?
- Comment l'histoire des styles manipule-t-elle ses standards ? Que traduisent-ils sur les consommateurs et leur mode de vie ?
- En quoi le design met-il le standing au service du standard ?
- Comment le designer crée-t-il des standards, définit-il des signes, répond-il, oriente-t-il et offre-t-il un nouveau regard sur l'objet ?

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur :

- rigueur et fertilité de l'analyse, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - le thème est finement interrogé et d'une manière élargie ;
 - les documents sont confrontés entre eux et au thème ;
 - les constats, apports et connaissances sont justes et appropriés ;
 - la réflexion et l'analyse sont ancrées dans des domaines du design et des métiers d'art.
- pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les hypothèses sont claires et repérables ;
 - le questionnement et les pistes de réflexion sont riches et judicieux ;
 - la problématique est claire et explicite.
- efficacité du développement, réflexion critique, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - le point de vue est identifiable et pertinent ;
 - l'argumentation est développée et convaincante ;
 - les références sont justes et adaptées.
- lisibilité, clarté et logique de l'écrit, pour lequel le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - la structure est cohérente et claire ;
 - l'orthographe et la syntaxe sont justes ;
 - le vocabulaire est précis.

Le jury a particulièrement apprécié :

- la définition et la différenciation étymologique des deux notions de la thématique, d'un point de vue général et plus particulièrement avec l'univers du design et des métiers d'art ;
- la prise en compte de la totalité de la documentation ;
- le traitement transversal des documents ressources en lien avec les idées soulevées ;
- les connaissances maîtrisées permettant une analyse riche et juste, ancrée dans des enjeux contemporains ;
- les problématiques clairement énoncées et les pistes de réflexion ouvertes ;
- les points de vue affirmés et justes ;
- l'esprit de synthèse ;
- les stratégies rédactionnelles comportant un plan structuré et une bonne articulation des idées ;
- les graphiques et mises en page claires et bien aérées ;
- une orthographe juste et un respect de la syntaxe ;
- une expression fluide ;
- un vocabulaire riche, précis et spécifique aux arts appliqués.

Le jury a regretté :

- des points de vue idéologiques ou politiques sans lien avec les arts appliqués ;
- une thématique négligée au profit d'un discours inutile sur l'histoire de l'art ou du design, ne traitant pas le sujet ;
- des analyses superficielles ou descriptives ;
- une absence de croisement entre les documents analysés ;
- des catalogues de références ou de connaissances ne soutenant pas l'argumentation ;
- des problématiques simplistes, trop complexes voire mal formulées ;
- des hypothèses émises sous forme d'affirmation ;
- des affirmations infondées ou gratuites ;
- un vocabulaire pauvre ou mal maîtrisé ;
- le non-respect des règles de base rédactionnelles : absence de plan et de cohérence dans la structure, problèmes récurrents d'orthographe, de syntaxe ou de ponctuation ;
- des copies illisibles.

Ces derniers éléments sont pour certains candidats particulièrement problématiques au vu des compétences exigées pour le concours et dans les textes règlementaires sur la mission d'enseignant, sans oublier l'image qui serait véhiculée en tant que futur enseignant et représentant de l'institution scolaire face aux élèves, aux parents ou aux partenaires extérieurs.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de culture design et métiers d'art

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		non éliminés	admissibles
Option design								
CAPLP externe	18	58	32	24	12	144	8,40	9,73
CAFEP-PLP	4	13	8	3	2	30	7,97	10,96
Option métiers d'art								
CAPLP externe	8	11	6	4	0	29	6,55	8,71

Moyennes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de [l'arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Les sujets de la session 2016 sont publiés sur le site national [Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'organisation de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, des sujets correspondant à la spécialité ou la dominante éventuelle, pour laquelle le candidat a opté lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou une même spécialité de métiers d'art, l'épreuve peut être planifiée sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exige. Dans ce cas, l'épreuve s'appuie chaque jour sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve est organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires.

L'épreuve se déroule en trois phases rappelées dans l'énoncé du sujet ainsi que leurs durées respectives : travaux pratiques, préparation de l'exposé, exposé et entretien avec le jury.

Les sujets de l'épreuve

Quelles que soient l'option et la spécialité, la demande des sujets porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés.

Une documentation est associée au sujet. Elle doit faire l'objet d'une analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la séquence.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants :

OPTION DESIGN

- pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public concerné, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les étapes de déroulement de la séquence et de la séance sont cohérentes et articulées ;
 - les moyens et dispositifs proposés sont pensés et efficaces ;
 - l'évaluation est réfléchie et pertinente ;
 - les types et modalités d'organisation de classe ou de plateau technique sont pris en compte ;
 - le transfert des questionnements issus de l'analyse est explicite et pertinent ;
 - les objectifs, les demandes et les consignes énoncés aux élèves sont clairs et cohérents ;
 - les dispositifs pédagogiques sont adaptés aux différents types de publics ;
 - les principaux contenus et attendus des programmes au regard des différents niveaux de formation, notamment celui choisi, sont maîtrisés en termes de connaissances ;
 - les liens des arts appliqués avec ses champs connexes et transversaux sont intégrés à la proposition.

 - degré d'exploration et d'approfondissement du thème proposé permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement, pour lequel le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les documents sont pris en compte et analysés d'une manière fine et appropriée au regard de la demande ;
 - l'analyse permet l'émergence de questionnements, principes et enjeux propres aux arts appliqués et aux métiers d'art.

 - exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les terminologies, gestes et savoir-faire professionnels sont maîtrisés et utilisés à bon escient au regard de la séquence proposée.

 - qualité d'analyse et de synthèse, la maîtrise des moyens d'expression graphique ;
- et*
- qualité de l'expression orale et aptitude au dialogue pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - la présentation est structurée et la gestion du temps maîtrisée ;
 - le discours est clair, la communication efficace et appropriée en tant que futur professeur (voix, ton, canaux de communication, posture) ;
 - les questions et les remarques du jury permettent un échange et une adaptation du discours ;
 - la langue française et le niveau de langue sont maîtrisés.

L'organisation de présentation du propos permet, entre autres choses, une communication à partir de planches graphiques préparées ou l'utilisation du tableau, supports d'enseignement récurrents. Le recours à ces modes de présentation étant laissé à l'initiative du candidat, leur absence, notamment lors d'une présentation maîtrisée, fluide et claire n'a eu aucune incidence sur l'évaluation du critère de maîtrise graphique. Les candidats s'étant appuyés sur ces supports d'une manière pertinente ont, quant à eux, été valorisés.

OPTION MÉTIERS D'ART

- degré d'exploration et d'approfondissement du thème proposé permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation dans les métiers d'art, pour lequel le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les documents sont pris en compte et analysés d'une manière fine et appropriée au regard de la demande ;
 - l'analyse permet l'émergence de questionnements, principes et enjeux propres aux arts appliqués et aux métiers d'art.

- pertinence des choix didactiques proposés au regard de l'objectif poursuivi et du public concerné, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les étapes de déroulement de la séquence et de la séance sont cohérentes et articulées ;
 - les moyens et dispositifs proposés sont pensés et efficaces ;
 - l'évaluation est réfléchie et pertinente ;
 - les types et modalités d'organisation de classe ou de plateau technique sont pris en compte.

- richesse et cohérence de l'exploitation pédagogique proposée et son inscription dans un contexte de formation, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - le transfert des questionnements issus de l'analyse est explicite et pertinent ;
 - les objectifs, les demandes et les consignes énoncés aux élèves sont clairs et cohérents ;
 - les dispositifs pédagogiques sont adaptés aux différents types de publics.

- exactitude et pertinence des connaissances et des savoir-faire professionnels transmis, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les terminologies, gestes et savoir-faire professionnels sont maîtrisés et utilisés ou mis en œuvre à bon escient au regard de la séquence proposée.

- connaissance du programme du domaine professionnel et esprit d'ouverture sur la transversalité de la formation, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les principaux contenus et attendus des référentiels de la spécialité au regard des différents niveaux de formation sont maîtrisés en termes de connaissances ;
 - les liens de la spécialité avec ses champs connexes et transversaux sont clairement identifiés.

- aptitude à l'analyse, à la synthèse, à l'expression orale et à la communication, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - la présentation est structurée et la gestion du temps maîtrisée ;
 - le discours est clair, la communication efficace et appropriée en tant que futur professeur (voix, ton, canaux de communication, posture) ;
 - les questions et les remarques du jury permettent un échange et une adaptation du discours ;
 - la langue française et le niveau de langue sont maîtrisés.

PRÉCISIONS SUR LES ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À CHAQUE OPTION

Les attendus étant communs aux deux options et les critères d'évaluation quasiment identiques, le jury invite chaque candidat à ne pas se limiter aux seuls éléments de rapport spécifiques de son option, mais de lire attentivement les conseils donnés pour l'intégralité des deux options. Nombre de recommandations identiques, abordées sous des angles légèrement différents offrent ainsi des informations complémentaires précieuses pour mieux cerner les attendus de l'épreuve et les attentes du jury.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

Les attendus de l'épreuve

Le jury conseille de maîtriser les fondamentaux de l'enseignement des arts appliqués :

- connaissances en termes de problématiques actuelles et d'acteurs dans les différents champs du design et repères historiques dans les différents domaines de création (histoire des arts et des techniques), savoir-faire, outils, techniques et vocabulaire spécifiques aux arts appliqués ;
- connaissances du programme d'arts appliqués en baccalauréat professionnel et certificat d'aptitude professionnelle, des modalités et des méthodes d'évaluation.

Pour répondre aux attentes de la mise en situation professionnelle, les candidats doivent faire preuve de méthode dans la préparation de l'exercice.

A. LES TRAVAUX PRATIQUES (4 heures)

1- *L'exploration du thème*

Le sujet propose une série de documents prenant en compte la dimension contemporaine de la création. L'analyse transversale des documents permet l'émergence de plusieurs questionnements principes et enjeux propres aux arts appliqués et aux métiers d'art.

Le jury a apprécié :

- la prise en compte et l'analyse de tous les documents ;
- des problématiques pertinentes issues une analyse croisée, fine et approfondie des documents, par exemple :
 - Sujet 1 : En quoi l'évolution technologique influence-t-elle les méthodes de conception vers de nouvelles réponses formelles ?
 - Sujet 2 : En quoi l'acte de personnalisation permet-il de modifier le rapport de l'utilisateur à l'objet ?
 - Sujet 3 : En quoi le recyclage peut-il devenir un acte créatif ?
En quoi une perspective de deuxième vie pour les objets du quotidien est-elle intéressante pour les usagers ?

Le jury a regretté :

- la confusion entre problématiques et notions ou procédés.

2- *L'exploitation pédagogique et l'expertise professionnelle*

a) L'exploitation pédagogique

Le transfert des questionnements issus de l'analyse doit être explicite et pertinent, validant une attitude réflexive face au sujet. Il permet de dégager un objectif général afin d'élaborer une séquence.

L'objectif pédagogique et le niveau donnés dans le sujet encadrent la construction de celle-ci. Une appropriation personnelle du sujet est nécessaire pour rendre cet objectif opérationnel au travers d'une séquence permettant de développer la capacité des élèves à s'interroger sur les démarches de conception.

Le jury doit pouvoir se faire une idée de la séquence dans son ensemble. Les étapes de celle-ci doivent être cohérentes et articulées en respectant la méthodologie propre à la discipline des niveaux IV et V avec des phases d'investigation, d'expérimentation, de réalisation ou de verbalisation, permettant l'acquisition progressive de compétences par l'élève en lien avec l'objectif donné ; éléments explicitement inscrits dans les programmes d'arts appliqués et de cultures artistiques. Le jury précise que le sujet n'est qu'un prétexte et que la phase de réalisation n'est pas toujours nécessaire pour atteindre l'objectif visé.

La séquence doit être située :

- dans la progression annuelle et peut être de durée variable. Celle-ci doit être pertinente par rapport au nombre de séances qui composent l'année scolaire.
- dans un contexte de formation. Il est conseillé de ne pas prendre une spécialité métiers d'art pour concevoir sa leçon —ce qui ne démontrerait pas ses aptitudes à enseigner dans les autres filières— mais de rester dans des filières plus classiques en lycée professionnel, tertiaires ou industrielles.

L'ancrage dans le domaine professionnel permet de donner du sens aux apprentissages. La transversalité avec d'autres disciplines peut renforcer l'acquisition de certaines compétences.

Au regard de l'objectif poursuivi et du public concerné, la séquence repose sur des choix et des partis pris didactiques qui doivent être présentés et argumentés à l'oral, permettant ainsi d'évaluer la capacité du candidat à se projeter dans la mise en œuvre de stratégies pédagogiques adaptées.

Pour chaque séance, il est nécessaire d'identifier clairement les moyens mis en œuvre pour guider l'élève dans ses apprentissages et lui permettre de réussir.

Lorsque certains documents proposés dans le sujet ne sont pas utilisés dans le développement de la séquence pédagogique il est recommandé au candidat d'indiquer la raison de son choix pédagogique.

Le candidat peut envisager des prolongements de la séquence.

Les types et modalités d'organisation de la classe doivent être pris en compte.

L'évaluation doit être réfléchie et pertinente dans ses usages en lien avec l'objectif posé. L'évaluation est un élément essentiel de la formation de l'élève.

La séance

L'ensemble de la séance doit être pensé pour que les élèves acquièrent progressivement l'autonomie nécessaire à la phase de réalisation.

Les prérequis nécessaires doivent être identifiés et cohérents par rapport à la séance proposée.

Il est judicieux que le candidat propose :

- les outils nécessaires aux élèves pour mener à bien les activités ;
- les consignes de ou des activités proposées ou même de les expérimenter pour vérifier l'efficacité et le réalisme de sa proposition ;
- les modalités de l'évaluation de la séance et la définition de critères et d'indicateurs d'évaluation, objectifs et précis, en adéquation avec la demande.

Le jury a apprécié :

- de manière générale, une bonne préparation des candidats ;
- la proposition d'objectifs de formation permettant à l'élève de comprendre une démarche créative, preuve d'une authentique maîtrise professionnelle ;
- des séquences structurées et cohérentes dans les attendus, autour de séances claires, approfondies et qui s'articulent entre elles ;
- l'utilisation de références disciplinaires articulées avec pertinence, en appui de leur réflexion sur leur développement pédagogique et l'enrichissement de la proposition pédagogique ;
- la mise en œuvre de méthodes d'enseignement actuelles utilisant des ressources offertes par les outils numériques ;
- la prise en compte des modalités d'organisation de la classe, cet élément participant au dispositif pédagogique et favorisant le déroulement de la séquence ;
- la prise en compte du public avec des propositions qui développent des dispositifs pédagogiques adaptés aux différents types de publics de lycée professionnels mais aussi une réflexion par rapport aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le jury a regretté :

- une perte de pertinence lors du transfert des questionnements issus de l'analyse, ne permettant pas d'aboutir à la construction d'une séquence cohérente ;
- des séquences uniquement bâties sur des connaissances ou des compétences acquises précédemment par les élèves (prérequis) en omettant le devoir de l'enseignant de transmettre des savoirs, des savoir-faire, des outils et des méthodes ;
- une méconnaissance des différentes formes et types d'évaluation qui permettent de contrôler ou de valider le niveau d'acquisition de l'élève lors des diverses phases d'apprentissage ;
- que certains candidats se limitent à leur spécialité de formation et manquent d'ouverture culturelle sur les autres domaines du design pour transposer leur réflexion *[D'une manière générale la majorité des séquences proposées appartiennent au champ Appréhender son espace de vie et au domaine du design de produit]* ;
- une dimension interdisciplinaire trop peu évoquée et qui se réduit souvent à la délégation des apprentissages aux autres disciplines.

b) L'expertise professionnelle

Le jury a constaté que quelques candidats méconnaissent la discipline (ou n'en ont qu'une représentation partielle), les terminologies propres à l'enseignement (par exemple pédagogie/didactique) et à la discipline (technique/technologie), les niveaux de formation (vision globale des parcours) et les contenus d'enseignement.

Certains candidats possèdent plus de références en arts plastiques qu'en arts appliqués. L'histoire des arts est le vecteur privilégié pour faire un parallèle entre ces deux domaines.

La pédagogie de projet (parfois confondue avec le processus de création) ou l'ouverture culturelle avec des partenaires extérieurs sont souvent peu développées ou mal maîtrisées.

B. LA PRÉPARATION DE L'EXPOSÉ (1 heure)

La préparation de l'oral consiste à élaborer une stratégie de présentation de la séquence au jury.

Cette phase doit permettre aux candidats d'anticiper l'entretien, de décider et de préparer :

- ce qu'il énoncera oralement ;
- ce qu'il montrera sur des planches (affichées au tableau ou pas) ;
- ce qu'il indiquera, par écrit ou graphiquement, au tableau lors de l'entretien.

Ces choix doivent être guidés par le sens et la nature de l'information à communiquer. Il est important de mesurer les plus-values, les spécificités, les redondances et les complémentarités des différents canaux d'information, de communication ou de restitution (oral, écrit, graphique) mais également les incidences de leur mise en œuvre au niveau du rythme de la présentation ou de l'échange avec le jury (temps d'écriture au tableau, lisibilité graphique, taille des informations sur support affichés ou montrés sur table, manipulation des documents...).

Autant d'éléments qui permettent au candidat de réfléchir et de préparer la manière dont il occupera l'espace face au jury.

C. LA PRÉSENTATION DE LA SÉQUENCE DE FORMATION AU JURY (30 minutes)

La présentation orale est l'occasion d'investir pleinement une posture d'enseignant pour valoriser auprès du jury son savoir-faire pédagogique.

Le jury conseille aux candidats de se préparer sérieusement à cet exercice qui consiste à faire un exposé clair, structuré et argumenté de l'analyse des documents du sujet, des problématiques dégagées, des objectifs pédagogiques envisagés et de celui retenu, du développement de la séquence et d'une séance.

Il s'agit de veiller notamment à optimiser le temps imparti à la présentation, à donner du rythme à sa prestation, à poser correctement sa voix, à manifester une certaine aisance, à ne pas perdre inopinément le fil de son propos, à occuper l'espace en se positionnant convenablement par rapport aux membres du jury pour la présentation des planches ou lors de l'utilisation du tableau, par exemple. Il est rappelé que l'expression graphique est un vecteur indispensable à la communication pour un futur enseignant en arts appliqués. Le détachement des notes et la relation via le regard entre le candidat et les membres du jury est essentielle au vu de la future relation entre enseignant et élève.

D. L'ÉCHANGE AVEC LE JURY (30 minutes)

À la suite de l'exposé, un échange s'engage avec le jury, il prend souvent la forme d'un questionnement destiné à préciser ou à approfondir certains points de la séquence pour mieux en comprendre la portée. Cet échange est l'occasion d'évaluer la capacité du candidat à faire preuve d'esprit de synthèse, de remise en question et d'à-propos.

Le jury adopte invariablement une attitude bienveillante vis-à-vis du candidat et les questions posées ne doivent pas être considérées comme de possibles pièges. Elles n'ont pas d'autres finalités que de lui fournir l'occasion de préciser sa pensée, d'ajuster ses propositions, d'argumenter ses choix didactiques et, si nécessaire, de lui permettre de faire évoluer son propos, de corriger certaines affirmations inexactes ou certains choix didactiques inappropriés.

Le jury a apprécié :

- les prestations dans lesquelles les candidats ont optimisé le temps alloué aux travaux pratiques pour proposer au jury de véritables supports de communication, affichés et/ou présentés de façon pertinente, preuve d'une préparation efficiente ;
- les démonstrations étayées par des croquis réalisés directement au tableau, attestant de qualités de pédagogue et d'une certaine aisance ;
- une structuration du propos (introduction, développement et conclusion) dans le temps imparti ;
- une bonne maîtrise de l'expression orale ;
- l'aptitude et le ton approprié au dialogue, la capacité à prendre du recul, à se remettre en question et à rebondir durant l'échange avec le jury.

Le jury a regretté :

- l'attitude de certains candidats qui se sont bornés à lire de longues notes écrites ;
- une posture ou une prestation trop rigide, monotone ou informelle ;
- une mauvaise gestion du stress, même si elle est compréhensible face à l'enjeu de l'épreuve ;
- une utilisation du tableau peu efficiente, en se contentant d'y recopier les notes de préparation.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

En préambule

Certains candidats se sont une nouvelle fois présentés à l'épreuve sans en connaître les attendus et les enjeux. N'exploitant que très partiellement la documentation proposée, ils se sont contentés de répondre de manière « technique » à la demande d'élaboration de séquence.

Cet ancrage très marqué dans les registres du métier a bien souvent limité les investigations pédagogiques. Quelques candidats ont même parfois ignoré totalement l'implication des arts appliqués dans le champ professionnel auquel ils appartiennent.

Suivant une logique opposée, certains candidats ont exposé avec méthode et anticipation une véritable appréciation réflexive et pratique des objectifs de l'épreuve tout en prenant en compte l'intégration indispensable des arts appliqués dans les différentes phases d'analyse, de conception ou de réalisation. Conscients des attentes et des exigences de l'épreuve, ils se sont lancés, avec réussite, dans une véritable investigation pédagogique structurée. Pour la plupart, celle-ci a débouché sur la mise en œuvre de stratégies d'apprentissage personnelles efficaces qui ont facilité la soutenance orale et qui ont été appréciées des jurys.

Le choix de l'option et de la spécialité

Une fois de plus, quelques candidats se sont inscrits à l'option métiers d'art dans une spécialité dont ils ne maîtrisent ni les connaissances, ni les savoir-faire professionnels. Ce constat a été criant notamment en photographie où une bonne partie des candidats a dû penser qu'une pratique amateur ou une démarche plasticienne utilisant l'outil photographique suffisait en termes de compétences pour s'inscrire au concours. La lecture attentive du rapport de la session 2016 aurait permis à ces candidats d'éviter cette grossière méprise. Malgré toute la bienveillance du jury, ces candidats n'ont pas été en capacité de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve.

Quelques candidats, bien qu'issus de la spécialité visée, se sont retrouvés en difficulté dès les travaux pratiques car ne maîtrisant pas la technique professionnelle abordée dans l'objectif proposé et sur les documents fournis.

À ce propos il est à rappeler explicitement que les contenus à maîtriser —connaissances, savoirs, savoir-faire professionnels— s'appuient sur les référentiels des activités professionnelles des diplômés des spécialités de métiers d'art (CAP, MC, BP, BMA, baccalauréats professionnels option métiers d'art, DTMS). À ce titre aucun candidat ne peut se prévaloir d'une haute expertise sur un seul volet très pointu de la spécialité en méconnaissant ou en ne maîtrisant pas le reste des attendus qu'il serait susceptible d'enseigner.

La définition et la finalité de l'épreuve

Surtout sur cette option, il est important de rappeler que l'objectif premier de cette épreuve est bien d'apprécier les aptitudes du candidat à l'enseignement, en tant que futur professeur, dans la situation d'élaborer une séquence pédagogique. Ainsi, le sujet impose un objectif et un niveau de formation assorti d'une documentation —visuels, planches techniques ou textes— permettant aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques, multiples et variées, obligatoirement ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

Si l'objectif fixé propose bien une mise en œuvre *in-situ* afin de vérifier que le candidat maîtrise effectivement les savoir-faire professionnels d'une manière concrète et vérifiable par le jury, il est essentiel de rappeler que l'épreuve ne se résume en rien à une évaluation restrictive des seules compétences « métier » et en aucun cas à travers la réalisation d'une pièce finie. Le détail des critères d'évaluation et des indicateurs utilisés, cité plus en amont du rapport, est explicite à ce sujet. Il est cependant clair que l'absence ou la faible maîtrise des savoirs professionnels engendre *de facto* une orientation du questionnement du jury sur ces éléments au regard de leur articulation avec les attentes de l'épreuve et de leur future transposition en classe ou en atelier.

L'épreuve se déroule en trois phases distinctes, comme suit :

1. Travaux pratiques (quatre heures) : *en prenant appui sur ses connaissances et savoir-faire, le candidat identifie le problème posé afin de proposer une séquence de formation et d'envisager plus précisément une des séances constitutives de la séquence. Pour cette séance, le candidat construit un dispositif et un développement pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation auxquelles ils renvoient.*

Un espace dédié équipé (plateau technique, équipement professionnel, matière d'œuvre suivant les sujets et les spécialités) est mis à disposition du candidat pour conduire librement les explorations pratiques et les essais techniques, utiles à l'élaboration de la séance de formation attendue. Suivant la spécialité, il sera demandé au candidat d'apporter une partie de ses propres outils, éléments précisés sur la convocation aux épreuves d'admission.

Le déroulement de cette phase de travaux pratiques suppose de la part du candidat, la connaissance et la maîtrise des procédures de sécurité sur les plateaux techniques et les procédures d'utilisation des machines, des outils et du matériel mis à disposition ou apportés par le candidat, ainsi que des conditions de sécurité qui se rapportent à leurs utilisations. À cette fin, les membres de jury sont présents durant les travaux pratiques pour observer ces mises en œuvre et ces savoir-faire en action. Cela permet d'avoir des éléments tangibles pour alimenter les échanges lors de l'entretien et permettre d'évaluer les compétences professionnelles métier.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports³ utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins ou plans et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée. Ils permettent d'illustrer une démonstration ou une manipulation, d'appuyer des apports notionnels, de compléter des recherches, de vérifier une hypothèse ou de verrouiller une théorie.

2. Préparation de l'exposé (une heure) : *à partir de son analyse et du dispositif proposé, le candidat prépare et organise son exposé en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la séquence et en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés. Le candidat précisera les activités prévues et la réalisation demandée ainsi que les apprentissages techniques et méthodologiques visés. Ce temps doit être mis à profit pour structurer la séquence qui sera soutenue oralement.*

La phase de préparation de l'exposé d'une durée d'une heure est entièrement consacrée à la préparation de l'entretien avec le jury. Elle doit lui permettre de construire un plan, de structurer son propos, d'élaborer une stratégie de communication.

³ Au même titre que les documents écrits et graphiques, les supports réalisés durant l'épreuve ne font pas l'objet d'une évaluation propre.

La préparation de l'oral consiste à élaborer une stratégie de présentation de la séquence au jury.

Cette phase doit permettre aux candidats d'anticiper l'entretien, de décider et de préparer :

- ce qu'il énoncera oralement ;
- ce qu'il montrera sur des planches (affichées au tableau ou pas) ;
- ce qu'il indiquera, par écrit ou graphiquement, au tableau lors de l'entretien.

Ces choix doivent être guidés par le sens et la nature de l'information à communiquer. Il est important de mesurer les plus-values, les spécificités, les redondances et les complémentarités des différents canaux d'information, de communication ou de restitution (oral, écrit, graphique) mais également les incidences de leur mise en œuvre au niveau du rythme de la présentation ou de l'échange avec le jury (temps d'écriture au tableau, lisibilité graphique, taille des informations sur support affichés ou montrés sur table, manipulation des documents...).

Autant d'éléments qui permettent au candidat de réfléchir et de préparer la manière dont il occupera l'espace face au jury.

3. Exposé et entretien (trente minutes + trente minutes) : *le candidat présentera sa réflexion de façon claire et synthétique et sera amené, lors de l'entretien, à approfondir certains points de sa démarche.*

Enfin, l'entretien avec le jury donne l'occasion au candidat de présenter ses propositions, défendre ses choix, montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et faire la preuve par le dialogue, de son esprit critique et ses qualités d'écoute et d'argumentation.

Les constats et les recommandations du jury

a) Degré d'exploration et d'approfondissement du thème du thème proposé permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation dans les métiers d'art

Constats : une grande majorité de candidats s'est contentée d'une analyse superficielle des documents proposés. La priorité a souvent été donnée à l'ancrage sécurisant autour des aspects techniques ou fonctionnels « métiers », en abordant peu, voire en occultant les dimensions arts appliqués ou artistiques pourtant explicites sur la plupart des documents proposés. De fait l'émergence de questionnements, principes et enjeux propres aux arts appliqués et aux métiers d'art s'en est trouvé fortement impactée.

Recommandations : il est conseillé au candidat d'aborder l'analyse des documents autour d'une méthodologie d'investigation structurée et d'un champ d'observation élargi. Pour cela il peut s'appuyer sur la méthodologie qui a prévalu à l'élaboration des sujets et explicitée ci-dessous.

Afin de permettre des mises en œuvre de compétences et de connaissances, des prises de position techniques, esthétiques et pédagogiques ainsi que des pistes d'échange avec le jury en adéquation avec les attentes des spécificités des métiers d'art, les sujets proposés ont intégré explicitement dans leur demande et les documents proposés (visuels, textes, etc.), *a minima* deux des cinq items ci-dessous et ont permis des pistes d'ouverture sur au moins deux autres :

- savoir-faire professionnel (*obligatoirement mis en œuvre par le biais d'une réalisation in situ*) ;
- dimension esthétique (*demande explicite ou documents d'artistes*) ;
- références en histoire de l'art (*visuels ou textes référencés d'artistes, de créateurs, de designers*) ;

- dimension patrimoniale (*mise en œuvre de techniques et de savoir-faire traditionnels*) ;
- enjeux contemporains du design (*mise en œuvre de techniques contemporaines. La création contemporaine dans les domaines des métiers d'art sera fortement privilégiée au travers des documents proposés*).

Ces éléments, détaillés pour chaque sujet, ont également servi de support pour les membres de jury.

Il est également conseillé au candidat de s'informer et de se documenter afin de bien comprendre et maîtriser les processus et les modes de conception en métiers d'art dans les relations imbriquées entre les domaines artistiques et la partie professionnelle. Pour cela il est nécessaire d'acquérir une solide culture artistique et d'arts appliqués qui prenne en compte la dimension patrimoniale mais également les enjeux de la création contemporaine.

b) Pertinence des choix didactiques proposés au regard de l'objectif poursuivi et du public concerné

Constats : la majorité des choix didactiques restent relativement pauvres, trop souvent axés autour d'une simple mise en œuvre de savoir-faire professionnels, reliés artificiellement aux documents proposés et sans prise en compte réelle des dimensions conceptuelles, réflexives, créatives induites par la documentation proposée ou les pistes qui pouvaient naturellement s'en dégager.

Toutefois, l'objectif et le niveau de classe indiqués dans le sujet ont été pris en compte par une majorité de candidats avec une réelle volonté d'organiser les apprentissages dans une logique adaptée aux exigences. Quelques rares candidats ont proposé des découpages de séance et des choix détaillés tout à fait pertinents en termes d'objectifs opérationnels.

La question de l'évaluation reste trop souvent éludée et très rarement correctement définie. La différence entre évaluation, notation, critères, indicateurs, notions est majoritairement peu maîtrisée voire inconnue. Lorsque l'évaluation est proposée, cette dernière manque souvent de cohérence avec les activités proposées ou propose parfois certains critères subjectifs qui la rend de fait inopérante.

Recommandations : il est conseillé au candidat de se détacher d'une simple mise en œuvre techniciste de la demande en prenant en compte et en mettant en relation les différentes dimensions dégagées des analyses de la documentation fournie, augmentées de ses propres connaissances.

L'évaluation est un élément primordial dans l'acte d'enseignement qui ne peut être omis mais qui ne saurait se réduire à une « note finale ». Sa place et sa prise en compte dans la construction d'une séquence ou d'une séance pédagogique au regard de l'objectif fixé doivent être explicites. La connaissance des différents types et formes d'évaluation (diagnostique, formative, sommative, auto-évaluation ou co-évaluation, évaluation par compétences, collective ou individuelle...), leur positionnement dans la progression pédagogique, leur utilité en termes de stratégies d'apprentissage (positionnement, validation, valorisation...), leurs incidences, leurs limites, sont des éléments essentiels à connaître et maîtriser.

c) Richesse et cohérence de l'exploitation pédagogique proposée et son inscription dans un contexte de formation

Constats : la plupart des analyses des documents étant superficielles et ayant peu permis l'émergence de questionnements adéquats, le transfert de ces derniers est lui aussi resté trop souvent plaqué et a influé sur l'exploitation pédagogique elle-même. Cependant la déclinaison des objectifs opérationnels et les consignes proposées restent dans l'ensemble cohérentes et globalement adaptées aux publics visés. On peut toutefois

regretter une absence de réelle prise en compte des méthodes, des moyens et des outils envisagés en termes de stratégies pédagogiques, notamment pour développer l'autonomie ou le travail collaboratif entre élèves par exemple. De même, très rares sont les candidats qui dépassent le cadre traditionnel (tableau, vidéoprojecteur, supports écrits et iconographiques, séquence disciplinaire en atelier...). Si ces éléments doivent être maîtrisés ils ne sont cependant nullement limitatifs et doivent permettre une réflexion élargie sur des dispositifs ouverts sur l'innovation pédagogique.

La notion de public visé reste encore considérée comme associée au seul niveau de classe sans prendre en compte les notions d'hétérogénéité des élèves (diversité des rythmes d'apprentissage, publics à besoins particuliers, etc.). Ces éléments ne sont pas des exceptions à traiter mais constituent l'ordinaire de la réalité des publics scolaires auquel tout enseignant est confronté au quotidien. On ne saurait les aborder uniquement en termes d'exercices supplémentaires, comme éléments de remédiation aux difficultés rencontrées. Il est bon de rappeler que la diversité en lycée professionnel concerne aussi des élèves particulièrement rapides et brillants en exécution technique, curieux et demandeurs en termes de connaissances, plastiques en termes de réflexion et d'esprit critique.

Recommandations : il est conseillé au candidat de définir ses stratégies pédagogiques et de les justifier au regard des objectifs fixés, du niveau et du public cible, en termes de méthodes, de moyens et d'outils envisagés, par exemple : classe entière, groupes, binômes, co-animation, intervenant extérieur, nature et rythme des phases (analyse, expérimentation, verbalisation, réalisation), pédagogie inductive, pédagogie de projet, utilisation des outils numériques, classe inversée, atelier collaboratif, etc.

La séquence pédagogique doit être abordée comme une entité de formation globale reposant sur la définition d'une démarche de projet. La construction du plan de formation ne peut donc pas être envisagée comme une simple suite d'activités sans relation les unes aux autres et d'une séance à l'autre. La construction de sens reste l'élément premier de toute proposition.

Il semble important de préciser qu'il n'y a pas de réponse pédagogique et didactique « modèle ». Il appartient à chaque candidat d'élaborer des réponses adaptées et personnelles qui confirmeront toute la liberté et la créativité pédagogique requises par le métier enseignant. Il est cependant essentiel de porter un regard critique sur la mise en œuvre des activités proposées, non seulement du point de vue de l'enseignant mais aussi de celui des élèves. La proposition élaborée doit s'entendre de la conception à sa mise en application opérationnelle en classe.

On attend du candidat une exploitation optimale des moyens techniques mis à sa disposition le jour de l'épreuve. Cependant cela ne signifie pas qu'il faut limiter les investigations aux seuls outils du parc machine, mais que celles-ci peuvent s'élargir à d'autres pistes ou développements possibles toujours au regard de l'objectif et du contexte énoncés dans le sujet.

La prise en compte des potentialités des technologies autour du numérique (tableau numérique interactif, imprimante numérique 3D, commandes numériques, logiciels de dessin, de conception ou de présentation assistés par ordinateur, programmes de simulation ou d'immersion virtuelle, classe inversée, échanges à distance, espaces numériques de travail...) sont autant d'outils et de pratiques que le candidat doit *a minima* connaître pour en mesurer les incidences et les enjeux professionnels ou disciplinaires, les transpositions possibles didactiques et pédagogiques, les éléments facilitateurs et les limites, leur place au regard des matériels, outils, techniques ou méthodes dits traditionnels. On attend du candidat un regard et une analyse réflexifs critiques sur la place et la pertinence de ces éléments, aussi bien au sein des métiers d'art que dans la mise en œuvre des stratégies pédagogiques pour la séquence proposée.

Au vu de l'articulation entre enseignement professionnel et arts appliqués attendu en métiers d'art, l'approche trans, pluri ou interdisciplinaire trouve naturellement légitimité au travers des dispositifs tels que les enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS), l'enseignement de l'histoire des arts, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP), le Parcours d'éducation artistique et culturelle (Péac), l'accompagnement personnalisé, les ateliers de pratique artistique et culturelle, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Ces dispositifs concernent pour un certain nombre d'entre eux toutes les disciplines mais également des acteurs de la communauté éducative et des partenaires extérieurs. On peut ainsi attendre des propositions de séquence ouvrant sur d'autres collaborations autour des domaines scientifiques (mathématiques-sciences physiques), de santé-sécurité-bien-être (éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement, personnel de santé scolaire), de l'ouverture culturelle ou de la citoyenneté (lettres-histoire-géographie, langues vivantes, professeur de documentation, professionnels, artistes), du monde professionnel (acteurs économiques). Ces propositions ne sont ni limitatives ni exclusives dans leur identification, certaines disciplines pouvant intervenir dans plusieurs domaines.

En ce qui concerne les publics visés et la notion d'hétérogénéité des publics, la mise en place d'évaluations diagnostiques est de nature à permettre au professeur de tenir compte, au travers des activités proposées, de la diversité des acquis et des rythmes d'apprentissage des élèves et d'apporter tous les ajustements nécessaires, notamment dans l'élaboration fine des objectifs opérationnels.

La connaissance des publics à besoins particuliers est également un élément indispensable pour comprendre et anticiper sur les adaptations pédagogiques à engager. À ce sujet il est aussi à rappeler que pédagogie différenciée ne signifie pas cours spécifiques pour un type d'élève particulier, mais dans la très grande majorité des cas, prise en compte de certains éléments dans l'élaboration de séquences pédagogiques pour tous. Il ne s'agit pas ici d'être un spécialiste de ces questions ni de se substituer à une quelconque expertise médicale mais bien d'être sensibilisé au principe de l'inclusion scolaire obligatoire de par la loi et plus généralement à la prise en compte de la diversité du profil des élèves dans l'élaboration de toute stratégie pédagogique.

Pour information, la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 définit la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

En élargissant cette notion, tout professeur dans l'acte ordinaire de son enseignement est amené à prendre en compte des situations extrêmement variées de degré différent, par exemple des élèves malvoyants mais aussi daltoniens, hémiplegiques mais aussi dyspraxiques ou simplement avec un bras dans le plâtre, porteurs de légers troubles d'Asperger mais aussi hyperactifs ou néo-arrivants maîtrisant peu la langue française.

Il ne s'agit en aucun cas d'inciter le candidat à se projeter dans une exhaustivité de situations à prendre en compte dans la construction de la séquence pédagogique proposée mais bien d'être sensibilisé à leur existence.

d) Exactitude et pertinence des connaissances et savoir-faire professionnels transmis

Constats : pour la grande majorité des candidats les terminologies, gestes et savoir-faire professionnels sont pleinement maîtrisés. Cette forte expertise professionnelle, toujours pertinente, observée pendant la phase de travaux pratiques a pu être confirmée lors de l'entretien. En revanche la pratique « en amateur » voire la méconnaissance totale de certains savoirs, savoir-faire ou connaissances professionnels a

grandement pénalisé quelques rares candidats, mis de fait en difficulté voire incapables de répondre à la demande du sujet, que ce soit lors des travaux pratiques ou lors de l'entretien. Il est à rappeler que les demandes concernaient parfois les pratiques élémentaires attendues en première année de CAP. Autant d'indicateurs objectifs de la méconnaissance des contenus des spécialités préparées pour ces candidats.

Recommandations : il est conseillé au candidat de vérifier que le niveau de ses compétences et de ses connaissances est bien celui attendu dans la spécialité choisie. Pour cela la lecture de l'intégralité des référentiels des activités professionnelles concernées par la spécialité est incontournable. Il est une nouvelle fois rappelé qu'un niveau de maîtrise élevé des savoir-faire « métier » est indispensable pour prétendre répondre aux exigences des enseignements professionnels. Un simple niveau d'amateur éclairé ne peut en aucun cas suffire.

La compréhension des relations entre les champs techniques, technologiques et esthétiques, historiques et contemporains sont indissociables pour faire la preuve de ce niveau d'expertise dans le cadre de l'épreuve.

La dimension artistique appliquée au métier doit inévitablement être appréciée et exploitée par le candidat, afin de ne pas laisser croire qu'il s'inscrit dans une pratique figée et muséale des métiers d'art. Il revient au candidat de convaincre le jury de ses capacités à appréhender son métier sous l'angle des productions les plus contemporaines, et à l'ancrer dans une pratique vivante, évolutive et soucieuse des enjeux actuels.

Les candidats doivent ainsi clairement se positionner sur la question de la modernité de leur métier afin de pouvoir ultérieurement développer l'ambition de leurs élèves et les engager dans des poursuites d'étude.

e) Connaissance du programme du domaine professionnel et esprit d'ouverture sur la transversalité de la formation

Constats : la maîtrise des principaux contenus et attendus des référentiels de la spécialité au regard des différents niveaux de formation reste une exception rare. Cette base n'était pas ou peu acquise, les liens de la spécialité avec ses champs connexes et transversaux sont trop souvent totalement absents ou plaqués artificiellement d'une manière stéréotypée notamment pour les arts appliqués, cantonnés à une identification formelle relevant de l'histoire des styles ou à l'application d'un décor *a posteriori* sur une réalisation d'atelier, révélant de fait une méconnaissance des processus de conception en arts appliqués et dans les domaines du design.

Ces éléments sont inquiétants de ce qu'ils révèlent pour nombre de candidats quant à la représentation de la place des arts appliqués, du design ou des domaines artistiques dans le champ des métiers d'art. Trop souvent la prédominance de l'excellence de l'exécution et des contextes techniques prévaut sur tout autre domaine. Il convient de rappeler explicitement que les métiers d'art, de par leur ancrage étymologique, sont absolument indissociables des dimensions artistiques, historiques, culturelles, patrimoniales et contemporaines. Le manque de connaissances dans ces domaines est une constante observée chez la plupart des candidats.

Comme les années précédentes, la maîtrise superficielle des référentiels et des programmes ne permet pas à la majorité des candidats d'envisager un positionnement de la séquence proposée dans une progression globale de formation, sur le cycle ou sur l'année ou d'imaginer un prolongement éventuel de la séquence.

Recommandations : il est fortement conseillé au candidat de connaître les référentiels de la spécialité concernée mais aussi les programmes d'arts appliqués et d'histoire des arts pour avoir une réflexion éclairée sur l'articulation des compétences et des savoirs à mettre en œuvre dans les différents niveaux de formation ainsi que sur les pratiques interdisciplinaires indispensables entre le domaine professionnel et les arts appliqués.

f) Aptitude à l'analyse, à la synthèse, à l'expression orale et à la communication

Constats : d'une manière globale l'entretien reste la partie de l'épreuve la mieux maîtrisée pour la majorité des candidats. La langue française et le niveau de langue sont globalement parfaitement maîtrisés. En revanche la gestion du temps reste un élément problématique pour un certain nombre de candidats.

La qualité des analyses, des transferts de questionnement et des propositions pédagogiques a souvent eu une incidence directe sur la structuration et la maîtrise de la présentation. Si un bon nombre de candidats parvient à avoir une communication orale claire, un sens de l'écoute et du dialogue permettant un échange constructif et ouvert avec le jury, quelques candidats ne sont pas parvenus à maîtriser leur prestation orale de par une structuration confuse du discours, des échanges très restreints avec le jury malgré des questions ouvertes, un manque de recul ou d'esprit critique par rapport aux propositions pédagogiques élaborées. Ces faiblesses dans la communication, l'échange avec le jury ou la capacité à énoncer un propos clair et structuré ont parfois révélé un manque d'assurance ou d'ouverture fort préjudiciables au regard des compétences attendues pour tout enseignant à conduire et accompagner un groupe d'élèves avec suffisamment d'engagement, d'écoute et d'autorité.

D'une manière globale, les candidats ont adopté une posture de futur enseignant parfaitement adaptée à la circonstance, faisant apparaître pour certains, un enthousiasme sincère dans la conviction à se projeter dans le métier d'enseignant, à partager un positionnement éthique et responsable conforme aux principes fondamentaux du système éducatif et à porter des valeurs de bienveillance, de respect, d'écoute et d'accompagnement auprès des élèves.

Recommandations : il est conseillé au candidat de procéder suffisamment en amont à un vrai travail de préparation des différents éléments de la prestation orale (contenus, voix, débit, posture, gestion du temps) et surtout à une mise en situation concrète d'élocution à haute voix, voire pour certains candidats à la confrontation devant un public réel afin notamment de mieux maîtriser les effets liés au stress. Une communication efficace repose très souvent sur la capacité du candidat à faire preuve de concision, de sens critique et d'esprit de synthèse pour convaincre le jury de ses compétences professorales.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de mise en situation professionnelle

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		non éliminés	admis
Option design								
CAPLP externe	8	18	27	30	19	102	10,83	14,08
CAFEP-PLP	0	5	3	3	1	12	9,58	13,00
Option métiers d'art								
CAPLP externe	3	6	1	3	1	14	7,82	10,63

Moyennes exprimées sur 20 points

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes).

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement. Elle permet en outre au jury, notamment au cours de l'entretien qui suit la présentation, d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe pédagogique, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celle de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Enjeux et déroulement de l'épreuve

La forme du dossier doit être conçue comme le support de la prestation orale. L'organisation du dossier permet au jury d'apprécier le cheminement clair, ordonné et synthétique de la démarche du candidat. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à adopter une posture d'enseignant à partir de la présentation de son dossier et de l'entretien qui suit.

Durant trente minutes, le candidat questionne sa propre pratique professionnelle et/ou personnelle, en analyse les aspects marquants et les réinvestit dans sa pratique pédagogique.

Pendant les trente minutes d'entretien suivant sa présentation, le candidat peut être amené à préciser certains éléments de sa soutenance et à engager une réflexion sur le métier et la diversité des conditions d'exercice. Il s'agit d'un échange constructif où le jury tient compte du peu d'expérience dans le métier. Cependant, la distance critique ne doit pas s'arrêter à l'acceptation des observations du jury ; le candidat doit s'appuyer sur ces remarques et sur sa connaissance des textes officiels et des grandes orientations du système éducatif pour envisager son exercice professionnel futur.

Les critères d'évaluation ont porté sur :

COMMUNIQUER - DIALOGUER

- clarté, cohérence et structuration de la communication orale, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - la soutenance est construite et claire ;
 - le candidat adopte une posture d'écoute et de dialogue ;
 - le candidat adopte une posture réflexive, distanciée.

METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DU DOSSIER ET SON EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

- authenticité et actualité du problème choisi, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les connaissances liées à la situation proposée sont maîtrisées ;
 - le problème choisi s'ancre dans les champs des arts appliqués ou des métiers d'art.
- pertinence des questionnements, enjeux et caractéristiques de la discipline, pour lesquels le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - le questionnement s'inscrit dans une transversalité des arts appliqués ou des métiers d'art ;
 - la démarche de questionnement est cohérente et construite ;
 - les références sont pertinentes.
- ouverture sur des champs pédagogiques pertinents, pour laquelle le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - les prolongements pédagogiques s'inscrivent dans le cheminement du dossier ;
 - les prolongements pédagogiques s'inscrivent dans les intentions fondamentales des programmes.

CONNAITRE LE CONTEXTE D'EXERCICE DU MÉTIER

- Connaissances des programmes, du contexte, des valeurs et des conditions d'exercice, pour lesquelles le jury s'est basé sur les indicateurs suivants :
 - connaissances des programmes : principes généraux des champs et des attendus par niveau ;
 - connaissances des élèves : prise en compte des besoins et acquis ;
 - connaissances du contexte : filières, orientation ;
 - posture éthique et responsable incarnée.

La constitution du dossier

Le dossier de format A4, ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble est consigné sur un cédérom joint au dossier papier. L'indication de la dimension ou de l'échelle des projets ou des pièces présentés doit être précisée. La reproduction est privilégiée, cependant des originaux bidimensionnels (échantillons textiles par exemple) peuvent être insérés dans le dossier à la condition que leurs dimensions ne dépassent pas le format imposé.

La transmission du dossier

Le dossier papier et sa version numérique sont transmis au secrétariat du jury avant la date du déroulement de l'épreuve. Ce dossier est destiné aux membres du jury. Pour le bon déroulement de l'épreuve, le candidat est invité à se munir d'un exemplaire personnel. Ce dernier doit être rigoureusement identique à celui qui a été préalablement transmis. En effet, l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de la soutenance n'est pas autorisé. La documentation qui ne figure pas dans le dossier préalablement transmis au jury, ne peut être prise en compte.

DES ATTENDUS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE À L'OUTIL PÉDAGOGIQUE

A. Le dossier

Le dossier a pour but d'évaluer la capacité du candidat à questionner sa propre pratique professionnelle, à en analyser les aspects marquants et à les réinvestir dans sa pratique pédagogique. Il doit être envisagé comme une suite logique articulée. Il prend appui sur une expérience professionnelle ou personnelle du candidat dans les domaines de la création (arts appliqués, métiers d'arts, arts visuels etc.). De cette expérience doit découler un ensemble de questionnements qui vient nourrir la proposition et le développement de pistes pédagogiques. Ces pistes doivent être ancrées dans la réalité des pratiques en lycée professionnel permettant des ouvertures élargies notamment sur les différents domaines des arts appliqués, les filières professionnelles et l'Histoire des arts.

Le jury conseille aux candidats :

- de connaître les programmes « Arts appliqués et cultures artistiques » et « Histoire des arts » ;
- de connaître les attendus et les enjeux de la voie professionnelle et de la discipline des arts appliqués ;
- de connaître les modalités de fonctionnement des différents dispositifs pédagogiques en vigueur dans la voie professionnelle : enseignements généraux liés à la spécialité, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, accompagnement personnalisé, etc. ;
- de veiller à l'équilibre des différentes parties du dossier : expérience professionnelle et personnelle, problématique, pistes pédagogiques ;
- de se donner les moyens de rencontrer le terrain, ne serait-ce qu'une courte expérience.

1. L'expérience professionnelle et personnelle

L'élément déclencheur du dossier relève bien du « vécu » du candidat. Les processus à mettre en œuvre reposent sur sa capacité à rendre compte d'implication et de productions personnelles dans les domaines de la création, à prendre du recul vis-à-vis de son expérience et de ses propres productions. Il s'agit bien ici d'effectuer une analyse critique et non simplement de décrire des processus.

Ce questionnement sur la pratique professionnelle doit conduire le candidat à déterminer une thématique clairement circonscrite possédant une portée didactique et pédagogique dont il devra faire émerger des axes fondamentaux pour la discipline et son enseignement en lycée professionnel.

2. La problématique

La thématique du candidat doit permettre l'émergence de problématiques, de questionnements qui seront ensuite exploités dans les prolongements pédagogiques. Faire émerger des problématiques est un élément déterminant de l'épreuve du dossier. Ces problématiques constituent en effet l'articulation incontournable qui relie les champs professionnels et pédagogiques.

3. Les pistes pédagogiques

Il s'agit de réfléchir, à partir d'une de ces problématiques, à des situations pédagogiques dans les trois grands domaines du design présentant un réel potentiel d'apprentissage utile aux élèves et qui conviennent au public de lycée professionnel. Le candidat est amené à développer des démarches, des méthodes, des stratégies pédagogiques permettant aux élèves d'acquérir des compétences et de s'emparer des savoirs, des savoir-faire, des méthodes et outils propres à la discipline. La question qui se pose ici est celle du transfert de l'expérience, d'un savoir-faire à un savoir à transmettre.

Le jury a apprécié dans certains dossiers :

- un soin apporté à la réalisation des dossiers qui témoigne d'une réelle implication des candidats ;
- une mise en page réfléchie et servant le propos ;
- l'utilisation d'un plan identifiable dans le sommaire ;
- des visuels pertinents, référencés et de qualité ;
- des problématiques actuelles ;
- des situations professionnelles variées ;
- une approche personnelle souvent généreuse et riche d'implication ;
- des pistes pédagogiques claires et pertinentes ;
- des pistes pédagogiques en lien avec la thématique ;
- des hypothèses pédagogiques qui s'appuient sur un dossier de ressources légendées.

Le jury a regretté dans certains dossiers :

- une mise en page qui nuit à la lisibilité et à la mise en valeur des contenus notamment par la profusion de documents iconographiques ;
- une charte graphique non maîtrisée ;
- des documents iconographiques sans sélection judicieuse ou illisibles (taille inadaptée, pixélisés etc.) ;
- des dossiers peu fonctionnels (pas de pagination, reliure manquant de praticité, etc.) ;
- des dossiers n'évoquant pas du tout de situations professionnelles et qui débutent directement sur des pistes pédagogiques ;
- une absence de problématique ou une problématique ne découlant pas de la réflexion personnelle ;
- un manque d'articulation entre les deux parties du dossier ;
- un dossier construit uniquement sur la production du candidat ;
- des propositions relevant plus d'activités d'animation que de véritables dispositifs pédagogiques ;
- des pistes n'entrant pas dans les domaines des arts appliqués et des champs du programme ;
- l'absence de transversalité et d'interdisciplinarité ;
- des dispositifs pédagogiques ne prenant pas en compte la réalité des divers contextes d'enseignement (niveau, filières, etc.) ;
- un manque de réflexion sur l'évaluation ;
- pour l'option métiers d'art ; des propositions pédagogiques uniquement axées sur des réalisations techniques sans articulation réelle avec les arts appliqués ni prise en compte des enjeux du design, des démarches de projet ou des facteurs esthétiques ;
- quelques rares dossiers certes bien construits mais que le candidat peine à maîtriser lors de l'oral pouvant faire fortement douter de l'authenticité d'une réalisation strictement personnelle.

Le dossier étant un appui pour la prestation orale, sa conception mérite une attention particulière. Si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, il reflète néanmoins des qualités graphiques, de composition et esthétiques, témoins de la capacité du candidat à savoir communiquer efficacement autour d'une charte graphique claire et contemporaine, élément essentiel en arts appliqués. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le dossier reste un support de communication et que la forme ne saurait en aucun cas prendre le pas sur le fond.

B. La prestation orale

Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à embrasser une posture d'enseignant, à démontrer sa capacité à s'adresser à un auditoire de manière organisée et claire. Le dossier est le support matériel sur lequel le candidat s'appuie.

1. L'exposé

Il s'agit d'une présentation orale pendant laquelle le candidat synthétise les éléments de son dossier. Il permet au jury d'apprécier le sérieux de la préparation, la lisibilité méthodologique, la clarté des idées énoncées, l'articulation de la pensée, la hiérarchisation des éléments de la démonstration. Le détachement face aux notes est indispensable.

2. L'entretien

Il s'agit d'un échange mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses pédagogiques, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport à son expérience. On attend du candidat qu'il ait le sens du dialogue et de la communication, une capacité d'écoute, un recul critique, la capacité à réagir de façon constructive aux remarques du jury et qu'il fasse preuve d'une réelle motivation.

Le jury a apprécié lors de certains entretiens :

- une prestation claire et construite ;
- une posture d'écoute et de dialogue ;
- un respect du temps dans la répartition des deux parties ;
- l'utilisation et la maîtrise d'un vocabulaire précis, approprié et adapté.

Le jury a regretté lors de certains entretiens :

- une difficulté à gérer le temps imparti à l'exposé ;
- un exposé se limitant à une simple relecture ;
- un déséquilibre dans la présentation des différentes parties ;
- une posture parfois trop familière à l'égard du jury ;
- un manque de recul sur les propositions du candidat ;
- lorsque le candidat occulte les questions posées par le jury.

Écouter, présenter, échanger, transmettre ou convaincre sont certaines des capacités incontournables du métier d'enseignant. Aussi, une bonne connaissance de la fonction de l'enseignant et par extension des missions du professeur au sein de l'établissement et du système éducatif, est indispensable. La connaissance des textes réglementaires des missions et compétences des enseignants et celle générale des grands enjeux du système éducatif permettent au candidat d'ancrer son action pédagogique dans un cadre plus élargi, d'en comprendre les enjeux et de donner du sens à son enseignement au-delà de sa discipline propre.

Aussi, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à témoigner au jury la prise de conscience de la diversité des facettes du métier de professeur et leur engagement avec suffisamment d'esprit critique en faveur de pratiques mobiles, évolutives et innovantes.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					total non éliminés	Moyenne des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		non éliminés	admis
Option design								
CAPLP externe	6	22	26	28	20	102	10,97	13,79
CAFEP-PLP	1	1	2	7	1	12	11,13	14,10
Option métiers d'art								
CAPLP externe	3	2	2	3	4	14	10,75	14,94

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers (sujets)	Formations correspondantes
Armurerie	Pas de dominante	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options et BMA Orfèvrerie 2 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	Pas de dominante	CAP Métiers de la gravure, 4 options
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	Pas de dominante	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronzier, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier BMA Ferronnier d'art
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillement	DTMS, option techniques de l'habillement
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	Dominante Lettres et décors	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option graphiste en lettres et décor
	Dominante Surface et volumes	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option décorateur de surfaces et volumes
Tapiserie d'ameublement	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	Pas de dominante	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	Pas de dominante	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	Pas de dominante	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ébénisterie	Pas de dominante	CAP Ébéniste CAP Encadreur BMA Ébéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano
	Dominante Instruments à vent	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	Dominante Lutherie Guitare	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	Dominante Lutherie du quatuor	CAP Lutherie
	Dominante Orgue	CAP Ouvrier archetier
	Dominante Piano	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	Pas de dominante	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	Pas de dominante	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	Pas de dominante	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	Pas de dominante	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	Pas de dominante	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	Pas de dominante	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	Pas de dominante	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	Pas de dominante	CAP Vannerie